

**A. BUZYN ANNONCE UNE LOI PERSONNES AGEES AMBITIEUSE :  
L'AD-PA EST SATISFAITE MAIS VIGILANTE**

A. BUZYN est venue devant le Conseil de la CNSA ce mercredi pour présenter les grandes lignes de la Loi autonomie.

C'est bien la preuve de sa volonté d'approfondir le dialogue avec les personnes âgées et les professionnels ce qui prolonge la rencontre entre l'un de ses conseillers et l'intersyndicale et l'AD-PA en début de semaine.

L'AD-PA se réjouit de cette annonce d'une grande loi « financée par la solidarité nationale » intégrant la liberté de choix des personnes entre domicile et établissement et intégrant les attentes de l'AD-PA sur la transformation des établissements en domiciles dans une logique inclusive telle qu'impulsée par la Présidente de la CNSA M.-A. MONTCHAMP.

Par ailleurs, la Ministre a indiqué la nécessité de diminuer le prix payé par les personnes âgées et les familles en établissement ce qui est particulièrement positif.

Elle a enfin confirmé la mission confiée à M. KHOMRI ; elle aussi présente à ce Conseil. Elle a développé une vision ambitieuse de sa mission ce qui est prometteur.

L'AD-PA souligne aussi le grand intérêt de la mission d'A. DUFEU SCHUBERT concernant la lutte contre l'âgisme et attend des propos forts du Président MACRON sur ce sujet.

L'AD-PA a cependant rappelé au Conseil la nécessité d'aller vers un ratio de 1 pour 1 dans les établissements ainsi que l'urgence d'une grande réforme de l'aide à domicile avec une tarification minimale à 30€ de l'heure.

L'AD-PA a enfin rappelé que la demande de création de 40 000 postes dès 2019 qu'elle porte avec l'intersyndicale est largement finançable à hauteur de 1,5 milliard si l'on rend à la CNSA les milliards détournés à son détriment depuis sa création.

Pour tout contact  
Pascal CHAMPVERT  
Romain GIZOLME  
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :



@AssociationADPA

<https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

<http://ad-pa.blogspot.fr/>

**L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées**